© Drogues Info Service - 13 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

Champignons hallucinogènes et grossesse

Par Profil supprimé Postée le 30/11/2009 20:34

> J'ai mangé lors d'une soirée pour la seule et unique fois de ma vie des champignons hallucinogènes mélangés dans du chocolat c'était il y a quinze jours. Je n'ai jamais fumé et ne me suis jamais droguée. Le soucis est que j'ai appris aujourd'hui , 15 jours après, que j'étais enceinte. Quelles sont les conséquences de cette prise ? Dois-je envisager un avortement ? Je suis très inquiète. Je ne savais pas qu'il y a avait cette drogue dans la nourriture. Que dois-je faire ? Je n'y connais rien ... merci par avance.

Mise en ligne le 01/12/2009

Bonjour,

Nous ne disposons pas d'études sur les effets ou la dangerosité des champignons hallucinogènes sur la grossesse. En matière d'hallucinogènes, de rares études concernent seulement le LSD, mais dont les résultats s'avèrent de toute façon contradictoires.

Néanmoins, nous pouvons vous indiquer qu'une prise de produits, quelle qu'elle soit, ne constitue pas un motif justifiant un avortement, et que cette consommation, par son caractère unique représente de fait, un risque limité. Il s'agit surtout maintenant de pouvoir en parler librement à votre médecin obstétricien afin qu'il puisse vous rassurer avec les prochaines échographies.

Bien à vous.